

E FOOT 38

PV N° 333



du jeudi 16 Mars 2017



SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

Table des Matières

Cette Semaine :

BUREAU.....	3
SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION DES ARBITRES	7
COMMISSION DELEGATIONS.....	12
COMMISSION ETHIQUE ET	15
COMMISSION FEMININES	16
COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....	18
COMMISSION FUTSAL	20
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	21
COMMISSION SPORTIVE	25
COMMISSION TECHNIQUE.....	27
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	30
COMMISSION DES TERRAINS	32
AMICALE DES EDUCATEURS	35
COMMISSION D'APPEL	36

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



APPEL	04 76 26 87 72
ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



BUREAU

REUNION DE BUREAU DU MARDI 14 MARS 2016

Présents : MM. MUFFAT- JOLY - BOUAT, DENECHERE, GIROUD-GARAMPON, LOUIS, MALLET, MONTMAYEUR, RAYMOND

Excusé: M. TRUWANT

Dossier USVO :

Suite au compte rendu d'audition de la Laurafoot dossier n°18 ref 04-26.01.17 concernant le club de l'USVO, Le Bureau faisant le constat de nombreuses anomalies concernant les licences présentées sur diverses rencontres décide de transmettre le dossier en commission de discipline.

Décision approuvée à l'unanimité.

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 14 MARS 2017

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
Tiennent à présenter leurs sincères condoléances à la famille et proches de Jean MERMOZ, (72 ans) impliqué dans de nombreux clubs et ancien vice-président de l'Amicale des Educateurs

A l'attention tous les clubs utilisateurs de la FMI



A compter du 11 mars, l'utilisation de la FMI sera effective pour tous les championnats de jeunes à 11.

Notons **l'importance de transmettre** au district l'heure exacte de votre match par le biais de votre planning, dans les délais prévus par la commission sportive afin que cet horaire soit saisi sur Foot 2000 (le footclubs du district).

En effet si l'horaire n'est pas celui prévu sur la tablette, votre match ne pourra pas se disputer sous la forme FMI.



A compter de cette date, **plus aucune feuille papier ne sera acceptée**, le dossier sera transmis à la commission des Règlements après avis du Comité de pilotage FMI, pour décision pouvant aller jusqu'au match perdu.

CHANGEMENT DU MOT DE PASSE FOOTCLUBS POUR LES UTILISATEURS FMI

Le mot de passe Footclubs des utilisateurs FMI arrive à expiration (durée du mot de passe 6 mois).

Il faut obligatoirement le changer avant la prochaine utilisation de la tablette.

Pour changer ce mot de passe se référer à la procédure en page d'accueil sur le site du District.



STOP A LA VIOLENCE

Des comportements violents et inacceptables ont eu lieu lors des derniers matches de la phase « aller ».

A ce jour nous dénombrons 36 éducateurs ou pseudo éducateurs, dirigeants qui ont été exclus du banc de touche, ce qui démontre un manque de recul de ces personnes par rapport à notre football de district.

Nous ne jouons pas la coupe du monde dans le district de l'Isère.

Il serait temps que soit replacé à sa juste valeur notre foot et que les encadrants jouent réellement leur rôle.

Il est inacceptable que les arbitres soient insultés, moqués, bousculés voire même frappés.

La commission de discipline appliquera sans retenue le barème disciplinaire de la FFF ainsi que les sanctions aggravées du district.

Appel à candidature Assemblée Générale d'Eté



Appel à candidature pour l'accueil de l'Assemblée Générale d'été qui aura lieu le **vendredi 30 juin 2017**. Les clubs intéressés par l'organisation de l'Assemblée doivent nous faire parvenir leur acte de candidature **pour le 17 mars 2017 dernier délai**.

Vous pouvez télécharger le cahier des charges sur la page d'accueil du site du District.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.



CAISSE DE PEREQUATION

FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de l'Excellence à la 3° Division. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la 4° Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT GENERAL SENIORS

Du 11 Mars 2017

Amende 90 €

FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE 4D

FORFAIT GENERAL U15-U13

Du 11 Mars 2017

Amende 68 €

VINAY U15

TOUVET TERRASSE U13

FORFAIT JOURNEE

Du 11-12 Mars 2017

Amende 32 €

PASSINS 2D

VEUREY 3D

VERSOUD 3D

CROLLES 3D

DEUX ROCHERS U17

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U13

Du 2 Mars 2017

Amende 32 €

VERSOUD CHU13

SEYSSINS CHU13

POLIENAS CHU13

SUD ISERE CHU13

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE FEM

Du 5 Mars 2017

Amende 140 €

SEYSSINS CFA8

NON SAISIE DE RESULTATS INTERNET

Du 11-12 Mars 2017

Amende 11 €

QUATRE MONTAGNES CIU13

RUY MONTCEAU FEMA8

BOURBRE CFU13

FMI NON TRANSMISE

Amende 75 €

Du 5 Mars 2017

PONT DE CLAIX 4D

VOUREY 4D

BOURBRE 4D

Du 11 Mars 2017

RACHAIS U19 EX

LA MURETTE U15 EX

VALLEE DE LA GRESSE U15 EX

Du 12 Mars 2017

ECHIROLLES EXC

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 5 Mars 2017

MISTRAL FEA11

ARTAS CFEA8

RO-CLAIX CU15R

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : ECHINE A – GIROUD M – HAGLI G – GHRIEB H – SAIDIA K – PONCET K- LAPART M – KELLER B – BUOSI B. – ROCHE L – GHRIEB H – MILIANI H – GZADRI M. – REMLI A- HUGOT D KHOUAS A – BRIOUA M

APPEL: VALLEE DU GUIERS

REGLEMENTS: VALLEE DU GUIERS – O. VILLEFONTAINE – ESPOIRS FUTSAL 38 – LA MURETTE - TURCS VERPILLIERE – ST MARTIN D'URIAGE – SAGE J. – MORE C. – ST ANDRE LE GAZ – LA SURE – TURCS DE GRENOBLE - IZEAUX



COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 14 MARS 2017

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Présents : J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO, J CHARLES

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES et DES OBSERVATEURS

Veillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le

STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui aura lieu le :

SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 de 8h à 17h

Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS).

Prendre vos dispositions dès à présent.



Aucun Arbitre n'a le pouvoir de décisions concernant la non utilisation de la FMI. Seul, Mr MALLET Marc Port : 06.52. 97 .94. 37 est habilité à prendre une telle décision, sanction sera prise si cela n'est pas respecté.

Formation Continue :

Comme évoqué en début de saison lors de l'AG des arbitres, une formation théorique continue va être mise en place cette saison, à destination de tous les arbitres.

Ces formations seront obligatoires, comme cela apparaît dans le RI de la CDA 2016/2017, avec des bonus/malus.

Objectifs :

- Assimilation des nombreuses nouvelles Lois du Jeu
- Progression des arbitres sur les connaissances théoriques,
- Moins d'erreurs sur les terrains et les questionnaires annuels
- Crédibilité et confiance renforcées

Ces formations se dérouleront de la manière suivante :

- Formations à distance basées chacune sur un questionnaire en ligne de 10 questions QCM (même fonctionnement que le questionnaire annuel en ligne)
- Délai d'une semaine maxi pour envoyer la réponse en ligne (aucun format papier accepté, afin de faciliter la gestion des corrections par les formateurs)
- **Une formation tous les 1 mois et ½ environ. Dates des formations continues pour cette saison**
11 mars 2017, 22 avril 2017, 3 juin 2017 (dates de publication du questionnaire)
- Après la date limite, les notes et la correction commentée seront envoyées aux arbitres

À l'attention des arbitres du District :

La commission demande impérativement à tous nos arbitres de vérifier que l'éducateur porté sur la FMI est bien celui qui est présent pendant la rencontre sur le banc de touche.

Merci à vous.

Pdt CDA / A.SERVE

A l'attention des Arbitres de LIGUE du District :

Nous vous rappelons que les Arbitres de LIGUE du DISTRICT ; Ont l'obligation suivant le Règlement intérieur de la CDA de faire deux observations sur la saison 2016/2017.

Prendre directement contact avec Mr KODJADJANIAN Jean Marie

Devenir Arbitre : Formation Initiale Arbitre

La 3ème et dernière session 2016/2017 de **formation initiale en arbitrage** aura lieu les **Dimanche 2, 9 et 23 AVRIL**

2017 au District de l'Isère de Football (Sassenage). Les conditions d'inscription et informations sur le site du District, rubrique Arbitrage

Remplissage feuilles de match (papier) – « Officiel » ou « Bénévole » :

Il est rappelé aux arbitres qu'ils doivent impérativement cocher les cases « OFFICIEL » ou « BENEVOLE » sur la feuille de match, à gauche de leur nom.

Si l'arbitre est désigné officiellement par la CDA, il doit cocher la case « OFFICIEL ». S'il n'est pas désigné officiellement par la CDA, il est alors considéré comme « BENEVOLE » sur la feuille de match.

Cela est important dans le traitement des feuilles de match, afin que le secrétariat sache si l'arbitre doit ou non être indemnisé par le District.

Il est de plus rappelé que seuls les arbitres désignés officiellement par la CDA peuvent prétendre à être indemnisés.

En cas d'oubli, les arbitres seront considérés automatiquement comme bénévoles.

NOTE AUX CLUBS : Aucun arbitre ne peut prétendre à un défraiement s'il n'a pas été officiellement désigné par la CDA.

Nouveau Règlement Intérieur CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.

Nouveau Livre des Lois du Jeu 2016/2017 :

Les nouveaux livres des Lois du Jeu 2016/2017 « Le football et ses règles » est disponible au District. Prix 28 Euros. (Prendre contact avec le CTDA)

Fiches de Renseignements :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2016/2017 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2016/2017).

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2016/2017. Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier. De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite



PV N° 333 JEUDI 16 MARS 2017

précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN

BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur NORD-ISERE

MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur BIEVRE-VALLOIRE

SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers :

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses

COURRIERS CLUBS :

US BEAUVOIR ROYAS : Nous regardons le problème, transmis pour suite à donner.

CS FOUR : pris note, demande arbitre, dans la mesure de nos possibilités, transmis au responsable des désignations concerné.

CS VOREPPE : Absence arbitre, pris note, transmis pour suite à donner.

US VAL D'AINAN : pris note, demande arbitre, dans la mesure de nos possibilités, transmis au responsable des désignations concerné.

ECLOSE CHATEAUVILLAIN BADINIÈRES : Absence arbitre, pris note, transmis pour suite à donner.

US MURETTE : Merci de prendre note que nous restons maîtres dans le domaine des désignations.

US MURETTE : Absence arbitre, pris note, transmis pour suite à donner.

MISTRAL FC GRENOBLE : Absence arbitre, pris note, transmis pour suite à donner.

COURRIERS ARBITRES :

Mr BEDJAIT Abdelnafid : Lu et noté, réponse transmise par le Président de la CDA.

Mr SEGURA Romain : Pris note.

Mr GHARBI Aymen : pris note, changement d'adresse.

Mr TOUITOU Mourad : Pas du ressort de la CDA.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 14 MARS 2017

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS : BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, DENECHERE GILLES

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en Excellence et Promotion d'Excellence doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux ».

Courriers :

Rapports reçus: CICERON Fabien, AHMED HEZAM Zine, MORE Claude, BALDINO Cataldo, BOULORD Jean Marc, BECHET Patrice, HUGOT Daniel, BENZEGHIBA Tofik, BLANCHEFLEUR Bernard, COTTIER Raphael, BUOSI, GUEDOUAR

Rapports en attente de réception :

Indisponibilités :

BUOSI Bernard	Du	17/03/2017 et le 01/04/2017	au	20/03/2017
SABRI Karim	Du	15/04/2017	au	16/04/2017
BECHET PATRICE	Le	25/03/2017		
DENECHERE GILLES	Du	25/03/2017	au	03/04/2017
MONTMAYEUR Marc	Du	06/06/2017	au	05/06/2017

RECTIFICATIF :

Samedi 11 Mars				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
U 17 PR EX Poule B	CORBELIN	DOLOMIEU	CICERON FABIEN	Frais aux 2 Clubs
Dimanche 12 Mars				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
EXCELLENCE	VILLEUNEUVE	CREYS MORESTEL	MORE CLAUDE & DENECHERE GILLES	Frais aux 2 Clubs
Féminines à 11 Excellence	GF38(3)	ENTENTE GRESIVAUDAN(2)	BALDINO Cataldo	Frais aux 2 Clubs
PR EX Poule A	MANIVAL (2)	DOMARIN	HUGOT DANIEL	Caisse de Péréquation
1er Div Poule B	UO PORTUGAL	LA MURETTE	BECHET PATRICE	Frais au Club de L' USVO

DESIGNATIONS :

Samedi 18 mars				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
U15_PROMOTION EXCELLENCE_A	ARTAS- CHARANTONNAY	VALLEE DU GUIERS	MORE Claude	Frais au Club de la VALLEE DU GUIERS
U13 1ER DIV A 8	RO CLAIX	SEYSSINET(4)	AHMED-HEZAM Zine	Frais au Club de RO CLAIX
U19 EXCELLENCE	BOURGOIN(2)	MARTINEROIS	DENECHERE Gilles	Frais aux 2 Clubs
U17 1ER DIV	PONT DE CLAIX	CLAIX	DUTCKOWSKI Yohan	Frais aux 2 Clubs
U17 PROMOTION EXCELLENCE	VINAY	CHATTE	BOULORD Jean - Marc	Frais aux 2 Clubs
U17_DIVISION_1_B	LCA FOOT	RIVES	CICERON Fabien	Frais au deux Clubs
Dimanche 19 mars				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>

L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 333 JEUDI 16 MARS 2017

EXCELLENCE	VAREZE	EYBENS	DENECHERE Gilles	Caisse de péréquation
EXCELLENCE	MARTINEROIS	ST MAURICE EXIL	DUTCKOWSKI Yoan	Caisse de péréquation
PR_EXCELLENCE_B	ST ANDRE LE GAZ	LA COTE ST ANDRE 2	HUGOT Daniel	Caisse de péréquation
DIVISION_1_C	FORMAFOOT B.V	O.L. NORD-DAUPHINE	COTTIER Raphaël	Caisse de péréquation
DIVISION_1_D	BOURGOIN ASP	CVL 38	BECHET Patrice	Caisse de péréquation
DIVISION_1_B	SAINT GEORGES DE COMMIIERS	MARTINEROIS 2	GIROUD GARAMPON Hervé	Frais au Club de Saint Georges De Commiers
PR_EXCELLENCE_B	VEUREY	E.C.B.F.	BOULORD Jean-Marc	Caisse de péréquation
DIVISION_1_D	VALLEE DU GUIERS 2	UNIFOOT	REMLI Amar	Caisse de péréquation
DIVISION_2_A	ST MARTIN URIAGE	GRESIVAUDAN	BALDINO Cataldo	Caisse de péréquation
Samedi 25 mars				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
U17_EXCELLENCE	GPT SUD-DAUPHINE	CROLLES	AHMED-HEZAM Zine	Frais au Club de CROLLES
U15_PROMOTION EXCELLENCE_A	DOMARIN	ARTAS-CHARANTONNAY	COTTIER Raphaël	Frais aux deux clubs
U17_EXCELLENCE	EYBENS 2	BOURGOIN FC 2	GUEDOUAR Ridha	Frais aux deux clubs
U17_DIVISION_1_D	REVENTIN	ARTAS-CHARANTONNAY 2	BOULORD Jean - Marc	Frais au Club de REVENTIN
U19_PROMOTION EXCELLENCE	ECHIROLLES 2	MISTRAL	DUTCKOWSKI Yohan	Frais aux deux Clubs
U17_DIVISION_1_B	RIVES	CHIRENS 2	MORE Claude	Frais au Club de Chirens
Dimanche 26 mars				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
COUPE ISERE SENIORS	VILLENEUVE	ST MAURICE EXIL	AHMED-HEZAM Zine	Frais aux deux clubs

COUPE ISERE SENIORS	O VILLEFONTAINE	SASSENAGE(2)	BOULORD Jean-Marc	Frais aux deux clubs
COUPE ISERE SENIORS	MARTINEROIS	ST CASSIEN	DUTCKOWSKI Yohan	Frais aux deux clubs
COUPE ISERE SENIORS	MANIVAL (2)	ECHIROLLES (3)	BALDINO Cataldo	Frais aux deux clubs
Challenge AUGUSTIN DOMINGUEZ	TULLINS	NOYAREY	REMLI Amar	Frais aux deux clubs
Challenge AUGUSTIN DOMINGUEZ	VOIRON MOIRANS	UO Portugal	CICERON Fabien	Frais aux deux clubs
Challenge L. GROS BALTHAZRAD	BEAUVOIR(2)	DOMARIN(2)	BECHET Patrice	Frais aux deux clubs
Challenge L. GROS BALTHAZRAD	O. LES AVENIERES	ST MAURICE L'EXIL (2)	HUGOT Daniel	Frais aux deux clubs

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 14 MARS 2017

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, PICOT, BERT, EL GHARBI

COURRIERS

Rapports délégués officiels : Baldino, More, Zine

CS Four : Nous contactons le club concerné et effectivement cette attitude n'est pas acceptable et nous vous remercions de nous avoir fait remonter l'information.

BONUS-MALUS

Arrêté au PV 332 est sur le site pour toutes les catégories.

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au PV 332 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

DELEGUES CLUB

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

PV N° 333 JEUDI 16 MARS 2017

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. Une liste par ordre alphabétique nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous transmettrons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucun envoi partiel ne sera effectué. Les vignettes sont envoyées au président du club

Clubs n'ayant pas envoyé de liste : Virieu, Ascol, Passins, Rochetoirin, Turcs de Moirans, Usvo, Bourbre, Cremieu, Les Avenières, Vallée Bleue, Bizonnas, Le Mottier, Frogès, Fontaine, Brezins, Bourgoin FC, Monestier,

Listes en attente : St Geoire en Valdaine, Turcs de la Verpillère, Pontcharra, Asp Bourgoin,
Vignettes transmises semaine 11 : Gresivaudan

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des règlements du district.

COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 14/03/2017

Présent(e)s: A. Brault, J. Issartel

Excusé : T. Truwant

MESSAGERIE

Boite mail officielle: feminines@isere.fff.fr

Tous les courriers sont à envoyer à la commission féminine : **merci de ne pas mettre inutilement la commission sportive en copie.**

MESDAMES FRANCHISSEZ LES BARRIERES

Sous l'égide de la 3F, le district de l'Isère par l'intermédiaire de sa commission féminines participe à l'opération « mesdames franchissez les barrières » Cette année afin de récompenser et promouvoir le bénévolat féminin, pas toujours mis en avant la commission féminine recense par le biais d'une fiche, toutes les bénévoles œuvrant dans un club de foot : cela va des dirigeantes membres du bureau ou des personnes accompagnatrices d'équipes, participant à la buvette ou à l'encadrement d'équipes. Nous pourrions ainsi dans le cadre de la semaine du foot féminin, récompenser un maximum de bénévoles.

Une fiche de renseignements a été envoyée à tous les clubs par messagerie.

A ce jour clubs ayant renvoyés les fiches : Isle Abeau : US Corbelin

- **Prenez un peu de temps pour mettre vos bénévoles à l'honneur !**

FINALE CHALLENGE FESTIVAL U13F

Clubs participants à ce challenge : ECHIROLLES SURIEUX, G F 38, L C A FOOT, VALLEE DU GUIERS, 2 ROCHERS, CREYS MORESTEL, entente CROLLES / RACHAIS, NIVOLAS

A la vue de certains plannings hebdomadaires reçus chaque semaine il semble important de faire quelques précisions

Pour être pris en compte ceux-ci doivent parvenir à J-12 de la semaine précédant la rencontre c'est-à-dire le lundi avant 14h00

EXEMPLE : Lundi 27 Février pour le Week End du 11 et 12 Mars
Un planning arrivant le lundi pour le Week End à venir ne sera pas traité.
La gestion des plannings est effectuée par une personne le lundi Après midi

En cas de modification d'horaire de dernière minute d'une rencontre, le mail **des 2** clubs doit parvenir à la commission afin que l'horaire soit modifié sur le site faute de quoi aucune modification ne pourra être réalisée
Vous avez, quoi qu'il en soit les numéros utiles de tous les responsables de catégorie et des Présidents de commission pour tout renseignement complémentaire

Comprenez bien que le district ne peut effectuer des modifications que sur pièces reçues

COURRIERS : HAUTE TARENTEISE , VAREZE , MOIRANS , ESTRABLIN , BOURBRE , LA SURE , PONT DE BEAUVOISIN , RACHAIS , VILLEFONTAINE , NIVOLAS , G F 38 , VEZERONCE , VALLEE DU GUIERS

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Footclubs Rappel : suite aux observations de refus constatés sur footclubs il semble important d'apporter la précision suivante :

En catégorie seniors à 11 l'heure officielle peut être modifiée dans le créneau 10h/15h sous réserve que celle-ci soit formulée sur footclubs 15 jours à l'avance.

Lorsqu'un club effectue la demande dans le délai, le club adverse ne peut en aucun cas refuser cette demande si elle respecte les horaires indiqués

EXCELLENCE

Journée 10 du 19 03 2017

HAUTE TARENTEISE / RO – CLAIX 13h

G F 38 – VOIRON / MOIRANS 13h

Les 2 clubs recevants n'ont pas respecté la règle des 12 jours, et n'ayant pas l'accord de RO-CLAIX et de VOIRON / MOIRANS, l'horaire reste fixé à 13 h

PROMOTION D'EXCELLENCE

ESTRABLIN – VALLEE DU GUIERS : transmis à la commission des règlements

CHAMPIONNAT U18F

Suite aux matchs reportés en coupe, les matchs de championnats sont les suivants :

EXCELLENCE

Journée 8 du 18 mars 2017

ARTAS CHARANTONNAY – E G 2 F reporté au 15 avril 2017

SUD ISERE – GOUPEMENT SUD DAUPHINE reporté au 15 avril 2017

PROMOTION D'EXCELLENCE :

NORD DAUPHINE – NIVOLET reporté au 15 avril 2017

F C 2 A – CLAIX reporté au 15 avril 2017

PV N° 333 JEUDI 16 MARS 2017

CHAMPIONNAT U 15 F

COURRIER : US PONTOISE

Les terrains grenoblois sont gérés par la ville de Grenoble, contacter le club de GF 38 pour ce problème

COUPE AMITIE A 8

Cette coupe se déroulera le 02 04 2017 et sera consultable sur le site en fin de semaine

COUPE U18F A8 / COUPE U15F

RAPPEL :

Ces coupes se déroulent en formule échiquier : score acquis à la fin du temps réglementaire. En cas de match nul, pas de tirs aux buts

Par contre, pour rentrer le résultat dans footclubs, il faut inscrire des tirs aux buts factices, le district tiendra compte du résultat nul

Coupe U18F : 2^e tour

NORD DAUPHINE – CLAIX reporté au 18 mars 2017

ARTAS CHARANTONNAY - SUD ISERE reporté au 18 mars 2017

IMPORTANT : PENSEZ A RETOURNER LES FEUILLES DE MATCHS DANS LES DELAIS

Le Président
Jacques ISSARTEL

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 14 MARS 2017

Commission : Patrick MONIER, Farid EL MASSOUDI, Xavier ROCHETTE.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

106. Energie Sports vs Métropolitains 2 : noté (report match).

107 et 108. ASPTT 1 La Poste vs ASPTT 4 SFI : noté (report match).

109. ASPTT 2 ST : noté (match vs Air Liquide).

110. CEA 1 ST : noté (terrains impraticables).

111. Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football, **comptabilité** : noté (trésorerie non à jour).



COORDONNEES

Arbitres : site du district : Arbitrage / Documents / Coordonnées Arbitres / Coordonnées Arbitres.pdf

Correspondants équipes Foot Entreprise : site du district : Documents / Foot Entreprise - Liste des correspondants (format pdf).

INFORMATION LIGUE RHONE-ALPES

VOIR PV COMMISSION DES REGLEMENTS.

La Commission Régionale nous informe que l'équipe de Belledonne est mise hors compétition pour trésorerie non à jour au 21/02/2017 (article 17.3, règlement financier).

Décision susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de Ligue (voir PV Ligue).

NOTE AUX CLUBS ET AUX ARBITRES : RAPPEL

Le début des rencontres à Espagnac et Bachelard (Ville de Grenoble) est à 20h00.

COUPE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Poule A, T05. ASPTT 4 SFI – ASPTT 2 ST.

Lundi 20/03/2017, 20h00. Montbonnot.

Poule A, T05. CEA 1 ST – Belledonne. VOIR PV COMMISSION DES REGLEMENTS.

Lundi 20/03/2017, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

Poule A, T05. Air Liquide – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 20/03/2017, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

Poule B, T02. CEA 2 Grenoble – GSE.

Lundi 20/03/2017, 20h00. Espagnac.

Poule A, T04. CEA 1 ST – ASPTT 2 ST.

Lundi 27/03/2017, 20h00. Espagnac.

Poule A, T04. ASPTT 1 La Poste – ASPTT 4 SFI.

Lundi 27/03/2017, 20h30. Philippe Agud, Le Versoud.

Poule B, T05. Les Anciens de l'ACREE – GSE.

Lundi 27/03/2017, 20h15. Pablo Picasso, Echirolles.

Poule A, T01. ASPTT 4 SFI – Belledonne. VOIR PV COMMISSION DES REGLEMENTS.

Lundi 03/04/2017, 20h00. Montbonnot.

CHAMPIONNAT, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ01. ASPTT 3 Sifac – Air Liquide.

Lundi 27/03/2017, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

AJ16. CEA 2 Grenoble – CD Varcès.

Lundi 27/03/2017, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère (Match avancé du 22/05/2017).

COUPE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Poule A, RT02. CEA 3 Grenoble – Métropolitains 1.

Lundi 20/03/2017, 20h00. Bachelard (report du 13/03/2017).

Poule A, RT03. Fasson – Métropolitains 1.

Lundi 27/03/2017, 20h00. Bachelard (report du 06/03/2017).

CHAMPIONNAT, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ05. CEA 3 Grenoble – Fasson.

Match programmé le 20/03/2017 (PV 332) reporté à une date ultérieure.

RJ05. Les Anciens de l'ACREE – Métropolitains 1.

Match programmé le 20/03/2017 (PV 332) reporté à une date ultérieure.

RJ05. Energie Sports – Métropolitains 2.

Lundi 20/03/2017, 20h45. Les Ruires, Eybens.



PV N° 333 JEUDI 16 MARS 2017

MATCHES EN RETARD

Plusieurs matches ont été reportés. La Commission encourage les équipes à proposer des dates en semaine (hormis le lundi), de report par mail (foot-entreprise@isere.fff.fr) pour validation et programmation par la Commission Foot Entreprise. Informer rapidement la Commission si des matches ont déjà été joués.

Liste des matches en retard, foot à 11

Poule A, T01. ASPTT 4 SFI – Belledonne (03/04/2017).
J01. ASPTT 3 Sifac – Air Liquide (27/03/2017).
J01. Belledonne – ASPTT 4 SFI :
J02. ASPTT 1 La Poste – Belledonne.
J08. Belledonne – CEA 1 ST.
J09. GSE – ASPTT 1 La Poste.

J10. CEA 2 Grenoble – GSE.
J10. ASPTT 2 ST – CD Varcès.
J10. ASPTT 4 SFI – Belledonne.
J10. ASPTT 1 La Poste – CEA 1 ST.
J11. CD Varcès – Air Liquide.
J11. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble.
J11. GSE – ASPTT 4 SFI.
J11. ASPTT 3 Sifac – ASPTT 2 ST.
J11. Belledonne – ASPTT 1 La Poste.

Liste des matches en retard, foot à 8

J04. Métropolitains 1 – CEA 3 Grenoble.
J05. Les Anciens de l'ACREE – Métropolitains 1.
J05. CEA 3 Grenoble – Fasson.
J08. Fasson – Métropolitains 1.

COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 14/03/2017

Présent(e)s : LOUIS J, MUFFAT-JOLY M.J, CARRETERO C

La Commission Futsal rappelle aux clubs
qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnée du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS :

Futsal O. Rivois : Lu et noté.
R.C.Virieu F. : Lu et noté.
RC Alpin : Lu et noté.

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (journée 12)

A jouer au plus tard le 19/03/2017

Club martinerois Fut 2 / Mistral Grenoble: Le lundi 13/03/17 à 19h30 (Gymnase Colette Besson, St Martin d'Hères).

F.O Rivois / Joga 2 : Le samedi 18/03/17 à 20h30 (Gymnase Lafaille, Coublevie). Sous réserve, voir le PV de la commission des règlements du 16/03/17 concernant F. O. Rivois.

RCA Futsal / A.J.F. Chasse sur Rhône1 : Le dimanche 19/03/17 à 18h00 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).

L'Arbre de Vie 1 / AC Seyssinet : Le vendredi 17/03/17 à 20h30 (Gymnase COSEC, Bourgoin-Jallieu).
Vie et Partage 2 / Espoir Futsal 38 : Le samedi 18/03/17 à 18h00 (Gymnase Croix de Verrine, Grenoble).

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (journée 13)

A jouer au plus tard le 26/03/2017

Joga 2 / Club martinerois Fut 2 : Le samedi 25/03/17 à 17h00 (Gymnase Reynies Bayard, Grenoble).
Espoir Futsal 38 / L'Arbre de Vie 1 : Le lundi 20/03/17 à 19h30 (Gymnase St Alban de Roche, St Alban de Roche).
A.J.F. Chasse sur Rhône1 / F.O Rivois : Le dimanche 26/03/17 à 19h00 (Gymnase de Chasse sur Rhône, chasse sur Rhône). Sous réserve, voir le PV de la commission des règlements du 16/03/17 concernant F. O. Rivois.
Mistral Grenoble / Vie et Partage 2 : Le vendredi 24/03/17 à 20h30 (Gymnase Colette Besson, St Martin d'Hères).
AC Seyssinet / RCA Futsal : Le dimanche 26/03/17 à 14h00 (Gymnase Nominé, Seyssinet).

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (journée 12)

A jouer au plus tard le 19/03/2017

Nuxerete Fs38 / Domarin As 1 : Le samedi 18/03/17 à 17h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).
Pays Voironnais / Touvet Terrasse 1 : Le mardi 14/03/107 à 20h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).
RCA Futsal 2 / Futsal l'Isle d'Abeau: le dimanche 19/03/17 à 20h00 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).
L'Arbre de Vie2 / Etoile Futsal Fontaine 1 : Le samedi 18/03/17 à 12h00 (Gymnase COSEC, Bourgoin-Jallieu). Sous réserve, voir le PV de la commission des règlements du 16/03/17 concernant Etoile Futsal Fontaine.
Exempt / R.C.V.F 1
Exempt / A.J.F. Chasse sur Rhône 2

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (journée 13)

A jouer au plus tard le 26/03/2017

Touvet Terrasse 1 / L'Arbre de Vie2 : Le dimanche 26/03/17 à 18h30 (Salle du Bresson, Le Touvet).
Nuxerete Fs38 / RCA Futsal 2 : Le samedi 25/03/17 à 17h00 (Gymnase Charles de gaulle, Noyarey).
R.C.V.F 1 / Domarin As 1 : Le samedi 25/03/17 à 20h00 (Halle des sports, Virieu).
A.J.F. Chasse sur Rhône 2 / Pays Voironnais : Le dimanche 26/03/17 horaire à confirmer.
Futsal l'Isle d'Abeau / Exempt
Etoile Futsal Fontaine 1 / Exempt

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 14 MARS 2017

Présents : M. BOULORD, MARTIN, REPELLIN, ROBIN, PINEAU, SEGHIER, VITTONI
Excusé(e)s : MME STAËS. MM. BONO, CHAMBARD.

COURRIERS

ST MARTIN D'URIAGE : Vous reporter au P.V. 331 du jeudi 2 mars 2017 – commission sportive, puis stades municipaux grenoblois, stade VILLAGE OLYMPIQUE, dimanche 12 mars 2017.

BOURG D'OISANS : lu et noté

FC LAUZES : M. VACHETTA vous contacte rapidement.

VAREZE : lu et noté. Réponse vous sera faite.

TURCS de LA VERPILLIERE : lu et noté, transmis à la commission compétente.

ESTRABLIN : La C.R. demande à M. Gérard LAMBERT (délégué de secteur) de lui transmettre le rapport de terrain de ce week-end.

ESTRABLIN / VALLEE DU GUIERS : décision en attente.



FEUILLES DE MATCHS INFORMATISEES

La C.R. demande aux clubs suivants des explications quant à l'absence de feuilles de match informatisées lors des rencontres :

CATEGORIE	poule	Club recevant	Club visiteur
3 ^{ème} DIVISION	B	PONTCHARRA	CROLLES
U17 1 ^{ère} DIVISION	C	CESSIEU	VEZERONCE
U17 1 ^{ère} DIVISION	B	VAREZE	ISLE D'ABEAU
U15 1 ^{ère} DIVISION	D	GROUPEMENT SUD ISERE	VINAY
U15 1 ^{ère} DIVISION	G	CHARVIEU	ISLE D'ABEAU

La Commission des Règlements demande aux clubs de lui faire part de leurs observations avant le 21/03/2017.

EVOCATION

N°188 : ESPOIR FUTSAL 38 / R.C.A FUTSAL – FUTSAL SENIORS – EXCELLENCE – MATCH DU 06/03/2017.

La commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de R.C.A FUTSAL, pour la dire recevable.

Considérant le courrier du club de R.C.A.

Considérant le courrier du club d'ESPOIR FUTSAL.

Considérant que M. Thomas HERRERA a participé à la rencontre comme dirigeant, sur le banc du club d'ESPOIR FUTSAL.

Considérant que M. Thomas HERRERA n'est pas licencié au club ESPOIR FUTSAL.

Considérant qu'il appartenait à M. l'arbitre officiel de ne pas laisser M. Thomas HERRERA sur le banc.

Par ces motifs, la CR rejette la demande d'évocation comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

FORFAIT GENERAL

N° 189 : F.C. VINAY 2 : U15 - 1^{ère} DIVISION - POULE D.

Considérant le forfait de l'équipe de VINAY 2 lors des rencontres :

VINAY 2 / LA SURE du 15/10/2016

GROUPEMENT SUD-DAUPHINE / VINAY 2 du 22/10/2016

VINAY 2 / IZEAUX du 11/03/2017

Considérant l'art 23-3-1 des R.G. du District Isère football – Forfaits :

« Le District fait application par ses instances et pour ses clubs des mêmes dispositions que celles prévues à l'article 130 et fait application de l'article 159 des Règlements Généraux de la F.F.F.

En outre, un club déclarant ou déclaré forfait à trois reprises en championnat, est considéré comme forfait général.

L'équipe déclarée forfait général est classée dernière de sa poule ».

Par ces motifs, la CR déclare l'équipe VINAY 2, CATEGORIE U15, 1^{ère} DIVISION, POULE D, forfait général.

Transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

DECISIONS

N° 184 : SEYSSINET 2 / LA MURETTE 2 – U17 – EXCELLENCE – MATCH DU 11/03/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de LA MURETTE pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de SEYSSINET évoluant en U17, PROMOTION LIGUE, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 9 matchs.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°185 : SASSENAGE 2 / ST ANDRE LE GAZ 2 – SENIORS – 2^{ème} DIVISION – POULE C – MATCH DU 12/03/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de ST ANDRE LE GAZ pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de SASSENAGE évoluant en PROMOTION HONNEUR REGIONAL, POULE B, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 9 matchs.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 186 : TURCS GRENOBLE / MARTINEROIS – SENIORS – 3^{ème} DIVISION – POULE B – MATCH DU 12/03/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de TURCS GRENOBLE pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match des équipes supérieures du club de MARTINEROIS évoluant en EXCELLENCE et en 1^{ère} division, POULE B, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 10 matchs.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°187 : GIERES 3 / IZEAUX – SENIORS – 2^{ème} DIVISION – POULE A – MATCH DU 11/03/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de IZEAUX pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match des équipes supérieures du club de GIERES évoluant en HONNEUR REGIONALE, POULE C et en 1^{ère} DIVISION, POULE B, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.



PV N° 333 JEUDI 16 MARS 2017

2 joueurs à 6 matchs.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°189 : CLAIX / U.S.V.O. – U17 – 1^{ère} DIVISION – POULE A – MATCH DU 11/03/2017.

La commission, pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant dans quelles circonstances l'équipe d'U.S.V.O. a quitté le terrain à la 65^{ème} minute.

Considérant que l'équipe d'U.S.V.O. a quitté volontairement le terrain provoquant l'arrêt de la rencontre confirmé par l'arbitre officiel.

Considérant l'article 23-2-1 des règlements sportifs du District de l'Isère qui stipule :

« Toute équipe abandonnant la partie pour quelque cause que ce soit ou se trouvant à un moment du match à moins de 8 joueurs (9 pour les féminines, 5 pour les jeux à 8) sur le terrain sera battue par pénalité ».

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité à l'équipe d'U.S.V.O. pour en reporter le bénéfice à l'équipe de CLAIX.

U.S.V.O. (1 point, 0 but)

CLAIX (4 points, 3 buts)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

MATCH A JOUER

CROLLES OLYMPIQUE / VILFONTAINE : U15 F match du 11 mars 2017.

La commission sportive reconnaît son erreur lors de la planification de la rencontre.

La C.R. dit que le match doit se jouer à une date fixée par la commission féminine.

Dossier transmis à la commission compétente.

TRESORERIE LIGUE

En application de la décision de la Ligue AUVERGNE-RHONE-ALPES dans ses réunions du 20/02/2017, parue au P.V. le 25/02/2017 et du 27/02/2017 parue au P.V. le 03/03/2017.

Les clubs suivants n'étaient pas à jour de trésorerie au 21/02/2017.

Par conséquent les équipes évoluant au plus haut niveau des clubs ci-dessous sont mises hors compétition en vertu de l'Art 17.3 – règlement financier.

Date d'effet le 27/02/2017

590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE (FUTSAL, PROMOTION EXCELLENCE)

611524 F.C. COMMERCIAUX MEYLAN BELLEDONNE (ENTREPRISE EXCELLENCE à 11)

848046 F. SALLE O. RIVOIS (FUTSAL EXCELLENCE.)

Le club ci-dessous a déclaré forfait général :

553080 A. DES OUVRIERS TURCS A MOIRANS (SENIORS, 3^{ème} DIVISION, POULE A.)

TRESORERIE DISTRICT

En vertu de l'article 17 du règlement financier du District, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 16/01/2017.



Le club ci-dessous se voit retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes ses équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, **avec date d'effet le 02/03/2017.**

528946 NOYAREY

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
Gérard ROBIN

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 14 MARS 2017

Présent(e)s : A. Brault/ L. Mazzoleni/ F. Agaci / G.Bouat/ D. Guillard / D. Marchal / B.Buosi

Excusés : J. Chambard / M. Hesni/ C. Maugiron

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

INFORMATION POUR L'UTILISATION DE LA FMI :

Une nouvelle version est à télécharger, pour la FMI, ceci étant obligatoire à compter du 13/03/ et donc nécessaire pour les rencontres du week-end prochain. D'autre part il est rappelé que la procédure pour saisir le forfait d'une équipe, se trouve sur le site du district à la rubrique actualités dans un texte publié le 9 mars.

Planning hors-délais et donc non modifiés :

Polienas, Rachais, Chirens, Cote St André, Artas-Charantonay, FC Bourgoin, Voreppe, Echirolles FC, Vallée d'Hien, Ruy Montceau, Vezeronce-Huert, Vallée Bleue.

Courriers :

Surieux Echirolles : Vous trouverez la marche à suivre pour rentrer la planification des matchs sur footclubs directement sur votre portail footclubs ainsi que dans la rubrique document du district.

Ro-Claix : Suite à votre suspension de terrain en U13, c'est à vous seul de trouver un terrain pouvant vous accueillir. Nous ne sommes pas habilités à vous aider dans cette démarche.

U10 U10/U11 U 11

Modification Plateaux U11 Poule G :

Suite à l'organisation de la finale Départementale U13 Challenge Festival National par le club de Charvieu, les plateaux de ce club 1 et 2 sont changés les 25 Mars et 01 Avril.



PV N° 333 JEUDI 16 MARS 2017

Ils deviennent :

Le 25 Mars :

Charvieu 1 – Dolomieu 1 – St Geoire en Valdaine
Charvieu 2 – Vallée Hien – Domarin

Le 01 Avril :

Vallée Hien – Charvieu 1 – Bourgoin 2
Dolomieu 1 – Charvieu 2 – Bourgoin 1

Merci aux clubs concernés de bien en prendre connaissance

U13

1ere division A : Forfait général de TOUVET TERRASSE

Challenge National : Clubs qualifiés pour la finale départementale du 1 avril à CHARVIEU, sous réserve de vérification des feuilles de matchs du 4ème tour.

Poule A : 1er LE VERSOUD 2eme DEUX ROCHERS qualifié au défi jonglage

Poule B : 1er CROLLES 2eme MANIVAL

Poule C : 1er GF38 2eme ECHIROLLES qualifié au défi jonglage

Poule D : 1^{er} USVO 2eme LA MURETTE qualifié au défi jonglage

Poule E : 1^{er} LA COTE ST ANDRE 2eme LCAFOOT38

Poule F : 1er BOURGOIN 2eme DOLOMIEU qualifié au défi jonglage

Poule G : 1^{er} VALLEE DU GUIERS 2eme CHARVIEU

Poule H : 1^{er} CREYS MORESTEL 2eme VAREZE qualifié au défi jonglage

Challenge Isère et Repêchage : Le dernier tour du 1 avril sera consultable sur le site en fin de semaine

Responsable : Daniel Guillard tel : 0687342288

U15 A 8

Poule B : GR ISERE RHODANIENNE 3 /FARAMANS est reporté au samedi 6 mai 2017

Responsable : DAN MARCHAL tél : 06 24 79 26 38

U15 A 11

Courrier : ST PAUL DE VARCES nécessaire a été fait.

Poule D 1° division : Suite au 3ème forfait de VINAY 2 cette équipe est déclarée forfait général.

Responsable : DAN MARCHAL tél : 06 24 79 26 38

U17

Le tirage de la coupe repêchage sera consultable sur le site en fin de semaine

U19

Le tirage de la coupe repêchage sera consultable sur le site en fin de semaine

Artas Charantonay : la reprogrammation du match en retard se fera ultérieurement les deux clubs étant en coupe repêchage

SENIORS

1ère Division poule B : La rencontre JS St Georges de Commiers 1 – Martinerois AS 2, se jouera à Saint Quentin sur Isère à 15h00 le dimanche 19 Mars 2017

3ème Division poule B : Forfait du FC Crolles 3 contre Pontcharra lors du match du 12 Mars 2017

4ème Division poule D : Forfait Bourbre 2 contre Valondras 2 lors du match du 12 Mars 2017

4ème Division poule C : Forfait général de Formafoot Bievre Valloire 3

Les Co- Présidents : L.Mazzoleni / F. Agaci

COMMISSION TECHNIQUE

mardi 14 mars 2017

Carnet noir :

JEAN MERMOZ natif de BRIGNOUD sur la commune de FROGES est décédé mardi soir dernier (07/03/17) à l'âge de 72 ans. Il s'est impliqué dans de nombreux clubs comme BRIGNOUD, SC LAMENTINOIS (Martinique), FC VERSOUD, FC CROLLES, NORCAP, LANCEY SPORTS, FC VILLARD BONNOT et entre temps Vice-président de l'Amicale des Educateurs de Footballeur de l'Isère. Il fut tout dévoué au football, ce sport qu'il aimait tant enseigner aux nouvelles générations. Sa gentillesse et sa disponibilité nous manquera à tout jamais.

« La Commission Technique vous rappelle que, conformément au règlement Fédéral, seuls trois joueurs U9 sont autorisés à jouer dans une même équipe U10 (avec autorisation médicale de pratiquer en catégorie supérieure). Les clubs n'ont en aucun cas la possibilité de surclasser une équipe entière de U9 en U10. Les clubs ne respectant pas ce règlement devront répondre de leur responsabilité en cas de problème avec les joueurs. »



FORMATION CFF2 23-24 ET 27-28 MARS 2017

Liste des inscrits

Nom	Club d'inscription
BAILLIF Nicolas	F.C. VAREZE
BAKHALK Mehdi	O.C. D'EYBENS
BARREL Maxime	ISLE D'ABEAU F.C.
BENNIKOUS Samy	FC 4 MONTAGNES
BIASIO Denis	GRENOBLE FOOT 38
BOUACIDA Dris	O.C. D'EYBENS
COCUZZA Davy	O.C. D'EYBENS
DA QUINTA FERREIRA Stéphane	O. ST MARCELLIN
ESMIEU Mathieu	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
FERRANTE Maxence Ignazio	U.S. SASSENAGEOISE F.
FOROT Damien	FC 4 MONTAGNES
GONCALVES Loris	F.C. VAREZE
HARTER Cedric (excuse)	F.C. VAREZE
HUMBERT Louis	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIERES F.
LASSALLE Yoann	O. NORD DAUPHINE
LOPES Kevin	U.S. ST PAUL DE VARCES
LUCATELLI Mickael	O.C. D'EYBENS
MARTINEZ Jonathan	U.S. LA MURETTE
MIDJO PETGANG Guy	U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE
OGBI Kamel	C.S. VOREPPE
PERRIN Sebastien	L.C.A. FOOT 38
POIRIER Julien	F.C. VAREZE
RAVIX Yves (excuse)	U.S. LA MURETTE
RECCHIA Romain (excuse)	O. NORD DAUPHINE
RIBEIRO Sandra	A. S. DU GRESIVAUDAN
RIBEIRO Toni	A. S. DU GRESIVAUDAN
SAPET Leo Paul	ENT.S. DU RACHAIS
SERVE Florian	O. ST MARCELLIN
THOMASSET Stephen	ENT.S. DU RACHAIS
TRAGNI Robin	ENT.S. DU RACHAIS
VARELAS Michael	U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN
VEZIEN Alexandre	CLAIX F.
VINCENDON DUC Dorian	L.C.A. FOOT 38
ZANCA Olivier	O. NORD DAUPHINE
ZANCA Sebastien	O. NORD DAUPHINE

**CERTIFICATION CFF1 DU 7 AVRIL
AU GF 38**

Liste des éducateurs convoqués

Nom	Club d'inscription
BELBEY Sofian	GRENOBLE FOOT 38
BENABDALLAH Wilem	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
BERGEOT Benedicte	CANDIDATE
BERRAMDANE Sofien	AUESC BAJATIERE
BOUCHERBA Said	ENT.S. PIERRE CHATEL
CARON Francoise	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
CHEBBI Armel	AUESC BAJATIERE
CHERRAD Nouredine	GRENOBLE FOOT 38
CLOT GODARD Laurent	L.C.A. FOOT 38
COLY Olivier	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
DUCAROUGE Mikael	AUESC BAJATIERE
FERNANDES Jeremy	A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON
GARCIA Frederic	U.S. LA MURETTE
GATTO Frederic	F.C. BALMES NORD ISERE
GERMINARIO Franco	GRENOBLE FOOT 38
GONCALVES Serge	A.S. DE F. LA BOURBRE
GONIN Clement	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIÈRES F.
GOURRAUD Jeremy	CLAIX F.
JALLAMION Olivier	U.S. LA BATIE DIVISIN
JEAN LOUIS Anthony	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
KARST Stephane	ENT.S. PIERRE CHATEL
KISSI Mejdj	GRENOBLE FOOT 38
KOUBA Youcef	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
MAPANGO Winie	GRENOBLE FOOT 38
MENASRI Faycal	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
MICHAUD Jean Louis	GRENOBLE FOOT 38
MIDJO PETGANG Guy	U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE
OLIVIERO Cristiano	F.C. CROLLES BERNIN
PEREIRA Pierre	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
RODRIGO Jean Christophe	U. NORD ISEROISE DE FOOTBALL
ROSSI Gregory	C.S. NIVOLAS VERMELLE
SCUILLER Nathan	F.C. COTE SAINT ANDRE
TEDESCO Sauveur	F.C. SEYSSINS
TORREGROSSA Stephane	ENT. FOOTBALL DES ETANGS
VALLEE Sebastien	A.S. DE F. LA BOURBRE
VARELAS Michael	U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN
VIAL Guillaume	GRENOBLE FOOT 38
ZALANI Brahim	TEISSEIRE

VAE : VALIDATION D'AQUIS D'EXPERIENCE

Des informations sur la VAE sont disponibles sur le site du District rubrique : Documents : Technique.

EXPOSITION «SPORT ATTITUDE»

Dans le cadre de l'observatoire départemental du « mieux vivre ensemble au sein du club sportif » et sa collaboration avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Comité Départemental Olympique et Sportif, d'autres comités départementaux partenaires comme le Basket et le Rugby, le District de l'Isère de Football dispose d'une exposition « Sport Attitude » qu'il met à disposition du public afin d'être valorisée.

Celle-ci est composée de 8 panneaux d'affichages d'une dimension de 200x80 installés sur une structure portative avec base en fer.

Les panneaux sont regroupés par thèmes en lien avec la « Sport Attitude » à adopter pour le sportif et pour les parents dans leur rapport au club, les droits et les devoirs à respecter, mais aussi les lois dans le sport à connaître et qui peuvent être appliquées au sein du club.

Autres outils mis à la disposition de l'emprunteur :

- 1 Guide d'utilisation
- 8 fiches au format A3

Informations, caution et réservation :

Auprès de David CAZANOVE au 06.28.42.39.51. ou david.cazanove@isere.fff.fr

Ou auprès de Nathan PICOT au 06.37.36.24.19 ou nathan.picot@yahoo.fr

LES BONS DE FORMATIONS

Nous informons les clubs que les bons de formations pour cette saison seront acceptés jusqu'au dernier jour de la formation concernée. Au-delà, le District ne pourra plus vous les déduire de vos formations

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 24 mars 2017 au dimanche 26 mars 2017

STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 25 mars 2017

Plateau U8/U9 GF38 à 14h00

dimanche 26 mars 2017

Match U19 PHR

GF38 2/US MONTELMAR à 16h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°1 FOOTBALL

(SYNTH)

samedi 25 mars 2017

Match U13

FC2A 3/G.SUD DAUPHINE 3 à 10h30

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL

(SYNTH)

samedi 25 mars 2017

Match U13

FC2A/FC VINAY à 10h30

Match U13

FC2A 2/USVO 4 à 10h30

Match Cp de l'Isère U15

FC2A 3/AS MARTINEROIS 3 à 14h00



Match U17
FC2A /ECHIROLLES SURIEUX à 16h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 25 mars 2017

Plateau U8/U9
AJAT VILLENEUVE à 10h30

Match U13
AJAT VILLENEUVE 2/US JARRIE CHAMP 2 à 13h30

Match U13
AJAT VILLENEUVE/USVO 5 à 13h30

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 25 mars 2017

Plateau U8/U9 FC2A à 14h00

STADE LESDIGUIERES - TERRAIN HONNEUR (GAZON)

dimanche 26 mars 2017
Match Féminines D2
GF38/FC TOULOUSE à 13h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 25 mars 2017

Plateau U11 FC MISTRAL à 10h30
Match U13
FC MISTRAL/FC PONT DE CLAIX à 13h30
Match U17
FC MISTRAL/FC PAYS D'ALLEVARD à 15h30

dimanche 26 mars 2017
Match seniors 3D
USVO/AJAT VILLENEUVE 2 à 15h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 25 mars 2017

Match Cp de l'Isère U15
AS BAJATIERE/FC CHIRENS 2 à 14h00
Match U13
AS BAJATIERE/US LA MURETTE 3 à 14h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 25 mars 2017

Plateau U10/U11 ASIEG à 13h30
Match U13
ASIEG 2/ AC SEYSSINET 5 à 13h30
Match U13
ASIEG/ST GEORGES DE COMMIERS à 13h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 25 mars 2017

Plateau U10 GF38 3 à 10h30

dimanche 26 mars 2017
Match Féminine Excellence
GF38 3 /US RO-CLAIX à 13h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 26 mars 2017

Match U15 PHR
GF38 2/AS CRAPONNE à 13h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 25 mars 2017

Plateau U11 GF38 2 à 10h30
Plateau U11 GF38 à 10h30
Match U13
GF38 3/FC SUR ISERE à 13h30
Match U13
GF38/FC CROLLES à 13h30
Match Féminines U18
GF38 2/G.FURE ISERE à 15h30

dimanche 26 mars 2017
Match U17 PHR
GF38 2/AS MISERIEUX TREVOUX à 13h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 25 mars 2017

Plateau U8/U9 USVO à 10h00
Plateau U10 USVO 1 à 13h30
Match U13
USVO 2/ES MANIVAL 3 à 15h00
Match U13
USVO/FC VERSOUD à 15h00
Match U17
USVO/FC PONT DE CLAIX à 17h00

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 14 Mars 2017

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission Saison 2016/2017 : Vous pouvez joindre la commission

Le lundi de 10h à 11h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: terrains@isere.fff.fr

Visite confirmation Eclairage reporté suite conditions météo:

+ ST MARTIN D'URIAGE reporté au 03/04/2017

+ SEYSSINET prévu le 27/03/2017

+ VILLARD-BONNOT prévu le 10/04/2017

Confirmation Classement Eclairage :

- DOMARIN : Stade Municipal – NNI 381490101 – Niveau E5

EM 129 lux – Uniformité 0.70 – Emini/Emaxi 0.41

- GRENOBLE : Stade VAUCANSON – NNI 381850801 – Niveau E5

EM 132 lux – Uniformité 0.71 – Emini/Emaxi 0.55

- GRENOBLE : Stade Raymond ESPAGNAC – NNI 381850302 – Niveau E5

EM 133 lux – Uniformité 0.75 – Emini/Emaxi 0.52

- VEZERONCE : Stade Municipal – NNI 385430101 – Niveau E5

EM 128lux – Uniformité 0.70 – Emini/Emaxi 0.56

Courriers envoyés :

- LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES

- CLUBS: EG2F- RIVES SP – SUD-ISERE

- MAIRIES : LES ABRETS – LE CHEYLAS – RIVES – VILLARD BONNOT

Courriers reçus :

- LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES
- CLUBS : CORPS – SUD ISERE
- MAIRIE : ST GEORGES D'ESPERANCHE

CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :

Ci-dessous la liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement sera effectuée en 2017. La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ		Niveau 5	
MORESTEL	STADE MUNICIPAL		Niveau 5	
NOTRE DAME de MESAGE	STADE JO PIARULLI		Niveau 5	Prévu le 21 mars 2017
POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE		Niveau 5	
SALAGNON	STADE MUNICIPAL		Niveau 5	
ST EGREVE	STADE BALESTRAS 3		Foot à 11 SYE	Tests avt 30/06/17
ST GENIX SUR GUIERS	STADE DE LA FORET		Niveau 5 SYE	Tests reçu OK
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DELAUNE		Niveau 5 SYE	
ST MARTIN LE VINOUX	STADE INTERCOMMUNAL		Niveau 6 SY	
ST VERAND	SATADE JM VARLOTAUX		Niveau 5	

Rappel : Les confirmations de classement des installations sportives se font **tous les 10ans**.

Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés **tous les 5ans**

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques :

- . LABOSPORT France – 72100 LE MANS : <http://labosport.fr/contact-us/labosport-france>
- . NOVAREA – 28000 CHARTRES : <http://novarea-tec.com/contact.html>
- . C2S – 38070 ST QUENTIN FALLAVIER : <http://www.c-2-s.fr/contact.php>

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **Excellence** et **Promotion d'Excellence** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **Excellence** féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 garçons doivent être classées de **Niveau 5**.

PV N° 333 JEUDI 16 MARS 2017

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15 garçons
Niveau 5	Excellence - Promotion Excellence	Excellence
Niveau 6	1 ^{ère} division à 4 ^{ème} division	Promotion d'Excellence – 1 ^{ère} Division
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

« Fafa »

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

.....

Courrier reçu : LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES - St SAUVEUR

SUBVENTION Fafa

A l'attention des Mairies et des Clubs, un projet est à l'étude sur votre commune : le porteur du projet peut prendre contact auprès de la commission Fafa du District pour avis.

Suite aux informations ci-dessous, il n'y a plus de subventions et il faudra patienter jusqu'à l'automne 2017 pour d'éventuelles nouvelles subventions.

Les dossiers déposés à ce jour où reporté de « HORIZON BLEU » seront en attente et classés prioritaires pour la prochaine session.

Pour cette **saison 2016- 2017**, la Ligue AUVERGNE RHONE ALPES dispose d'une enveloppe de 583000euro pour les dossiers infrastructures. En conséquence l'enveloppe du District de l'ISERE s'élève à 89775euro.

La Ligue a retransmis aux Districts les dossiers « **HORIZON BLEU 2016** » restés en attente à la Ligue.

Après concertation avec les porteurs de projets, les dossiers ci-dessous ont été retournés à la LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES semaine 5.

N°	Porteur du Projet	Travaux	Eligible	Retour
24	Mairie AOSTE	3/5/7/8	33850€	26/01/2017
23	Mairie ST GENIX sur GUIERS	7	33850€	25/01/2017
9	Mairie ST VERAND	3	19000€	19/01/2017
41	Club ASL ST CASSIEN	6	3075€	19/01/2017

En conséquence plus aucun dossier de subvention ne pourra être retenu **pour la saison 2016/2017**.

A MICALE DES EDUCATEURS

Invitation

L'amicale des éducateurs de football de l'Isère invite ses actuels adhérents (saison 2016-2017) à une réunion débat sur le thème de la formation du joueur professionnel. Cette réunion sera animée par BERNARD DAVID, directeur du centre de formation de L'AS ST ETIENNE :

**LE LUNDI 27 MARS 2017
A 19H00
AU DISTRICT DE L'ISERE A SASSENAGE**

A cette occasion, le comité directeur de l'AEF 38 souhaite la présence d'un maximum d'amicalistes, pour passer avec BERNARD et ses collègues, un bon moment de convivialité autour du football.

Ne pas oublier d'informer de votre présence notre secrétaire JEAN-MARC LIBERO

Adresse mail : mfjm.libero@free.fr

Téléphone : 06-98-31-35-42

Avant le 20 MARS 2017

Possibilité pour les retardataires de se mettre à jour de leur cotisation le soir même.



COMMISSION D'APPEL

Tél : 04 76 26 87 72

(04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 14/03/2017

CONVOCATION

Président : M. VACHETTA

Présents ; A. SECCO (Secrétaire), V. SCARPA, G. BISERTA, R. NODAM, J. M. KODJADJANIAN, R. GUEDOUAR, J. LOUIS.

DOSSIER N° 32 : Appel du comité directeur du district de l'Isère de la décision de la Commission de discipline prise le 28/02/2017 et parue le 02/03/2017.

MATCH: FROGES OC / AS GRESIVAUDAN – SENIORS -4ème DIVISION – POULE A du 04/12/2016

L'audition aura lieu le Mardi 28/03/2017 à 19h00.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

REUNION DU MARDI 14/03/2017

DOSSIER N° 31: Appel du club FUTSAL ETOILE FONTAINE de la décision de la commission des règlements prise le 28/02/2017 et parue le 02/03/2017 PV N°331.

MATCH : FUTSAL ETOILE FONTAINE / FUTSAL NUXERETE – PROMOTION D'EXCELLENCE du 16/02/2017.

Considérant que le club FUTSAL ETOILE FONTAINE est mis hors compétitions du district de l'Isère pour infraction de trésorerie à la ligue AUVERGNE RHONE ALPES avec une prise d'effet au 27 février 2017, la commission d'appel déclare son appel irrecevable.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 14/03/2017

Relevé de décision

Composition de la commission d'appel du district.



Président : M. VACHETTA
Présents ; A. SECCO (Secrétaire), V. SCARPA, G. BISERTA, R. NODAM, J. M. KODJADJANIAN, R. GUEDOUAR, J. LOUIS.

DOSSIER N° 27: Appel du club de RIVES SPORTS de la décision de la commission des règlements prise le 07/02/2017 et parue le 09/02/2017.

RECIDIVE CLUB.

La commission : Confirme la décision de la commission des Règlements dans toutes ses dispositions.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO